

Barrière perméable : la haie

Quoi ?

- Multiples essences possibles (charme, noisetier, saule, sorbier, aubépine, châtaigner, ...)
- Choix des espèces en fonction des objectifs : **haie biomasse** (coupée tous les 5-10 ans), haie fourragère, haie brise vent, ...
- Entretien en fonction des essences choisies (recépage mécanisé, taille mécanisée, ...)

La haie est reconnue comme moyen anti-dérive complémentaire depuis 2024 : elle doit alors répondre à différentes conditions d'éligibilité (consulter [Fytoweb](#))

Tableau : Pourcentage anti-dérive obtenu en combinant du matériel anti-dérive et l'effet d'une haie pour une pulvérisation dirigée verticalement vers le sol (cultures horizontales)

% anti-dérive du matériel	Présence d'une haie sans feuille	Présence d'une haie avec feuilles
0%	0%	0%
50%	75%	90%
75%	90%	90%
90%	90%	90%



Quelles équivalences énergétiques pour les plaquettes ?

L'unité de mesure du bois décheté est le « map » ou mètre cube apparent de plaquettes.

1 tonne de bois représente 3 à 4 map

Intérêts?

- **Barrière naturelle** contre la dérive des PPP, effet « filtre » via la végétation
- De multiples avantages pour la culture, notamment :
 - Coupe-vent : fonction protectrice
 - Limite l'érosion pluviale et éolienne
 - Remontée de minéraux
- Et pour l'environnement :
 - Favorise la biodiversité, notamment : refuge pour les auxiliaires de culture
 - Réservoir mellifère
- Possible en tant que Couvert Végétal Permanent – CVP – le long des cours d'eau (consulter [Protect'eau](#))
- En cas d'élevage, la haie peut être adaptée aux besoins des animaux. Présente de nombreux avantages : ombre, limitation de l'évapotranspiration, coupe-vent, diversification du fourrage → positif pour le bien-être du cheptel et soutien pour la vigueur du couvert herbeux
- **Valorisations** : copeaux calibrés valorisés comme plaquettes bocagères pour chaudière biomasse, ou comme litière animale, paillage horticole, amendement organique ; fruits



1 map
à 25% d'humidité

équivaut à

- 2/3 stère sec
- 200 kg de pellets
- 85-100 L de fuel
- 85-100 m³ de gaz naturel

Source : [Valbiom](#)

- 100 m de haie hautes = 15-20 map/10 ans
- Une haie linéaire de 3 km avec élagage tous les 15 ans → chauffage de votre habitation de 150m³ (consommant 30 map/an)

Les atouts de cette mesure ?



- Multiples intérêts pour la culture et l'environnement (voir « Intérêts »)
- **Plusieurs subsides possibles qui minimisent, voire suppriment totalement, les coûts** (d'implantation et d'entretien) (voir « Subsides »)
- Différentes **valorisations** qui renforcent l'autonomie de la ferme et/ou apportent un revenu supplémentaire
- Si l'exploitation a une haie et un taillis → l'entretien et la valorisation peuvent être mutualisés (voir le poster « Taillis »)

Et les limites ?

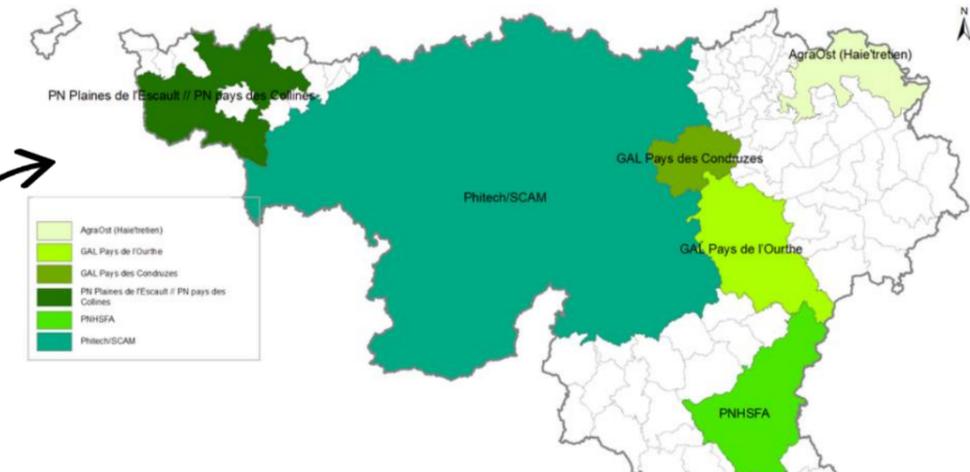
- Nécessite un entretien +/- important. Mais des subsides à l'entretien existent ! Des entrepreneurs peuvent gérer de A à Z la haie → Voir « Subsides »
- Perte de surface cultivable
- Temps d'installation

Subsides

- **Yes We Plant : Subside pour la plantation de haies vives**, arbres en ligne, vergers, taillis linéaire
 - **Montant forfaitaire par mètre de haie (5-9€/m)**. Si via entrepreneur : couvre **jusqu'à 80% du coût**
 - Différentes conditions d'éligibilité : consulter le [vademecum](#).
 - Référence pour le conseil et l'encadrement du subside : asbl [Natagriwal](#) (guichet et conseillers)
 - Différents entrepreneurs pour le suivi technique et le terrain
- **Yes We Plant : Subside pour l'entretien et la valorisation des haies** (jusqu'en 2026, prolongé ?)
 - Faire une demande auprès du porteur de projet de sa région. Consulter : [Yes We Plant](#)
 - Si acceptation : le porteur de projet se charge de l'encadrement technique de l'entretien (sélection de l'entrepreneur, gestion du chantier et des résidus de taille, ...)
 - Aide financière : **entre 25% et 60% du montant total des coûts de l'entretien**
- **Subside Eco-Régime Maillage écologique** : soutien pour l'entretien des haies
 - Engagement de 1 an, pour les haies sur parcelles agricoles
 - **Montant = 0.45 €/m de haie** ; ou **0.68 €/m** en zone Natura 2000
 - Conditions : respecter l'exigence de la BCAE8 et aller au-delà, selon un cahier des charges
 - À consulter sur [Portail de l'agriculture wallonne](#)
- **Droit de tirage à la plantation de ligneux indigènes au bénéfice des communes (2023-2027)**
Accord entre la commune et l'agriculteur pour mettre une haie sur terrain privé : financement **jusqu'à 100% de la plantation** (consulter les conditions dans le [Droit de Tirage](#)) ! Pour l'entretien : un accord via contrat peut être fait entre la commune et l'agriculteur.



Les porteurs de projet pour l'entretien et la valorisation des haies en Wallonie



Les subsides peuvent se combiner :
→ Yes We Plant « plantation »
+ Yes We Plant « entretien »
+ Eco-régime